

(N<sup>o</sup> 72.)

---

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

**Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et  
des Dépenses pour l'exercice 1853.**

*(Voir les Nos 113 et 147 de la Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut :*

Les Chambres ont adopté, et nous sanctionnons ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Les Recettes et les Dépenses pour l'exercice 1853 sont évaluées respectivement à la somme de dix-neuf millions six cent quatre-vingt-treize mille francs (19,693,000 francs).

**ART. 2.**

La présente loi sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1853.

Bruxelles, le 30 mars 1852.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants ,  
(Signé) DELFOSSE.*

*Les Secrétaires ,  
(Signé) CH. VERMEIRE.  
H. ANSIAU.*

## Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre, de l'exercice 1853.

NUMÉRO DES ARTICLES.	Désignation des Services.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances (correspondants du trésor).</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, pour sûreté de leur gestion, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux, les receveurs des bureaux de bienfaisance, par les préposés de l'administration des chemins de fer, par les comptables de l'armée, ainsi que par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droit de douanes, d'accises, etc. . . . .	1,200,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par des entrepreneurs, adjudicataires ou concessionnaires de travaux publics, par des agents de change et des courtiers de commerce . . . . .	550,000 »	
3	Subsides offerts pour construction de routes (loi du 10 mars 1858). . . . .	150,000 »	
4	Fonds provinciaux. {	Versements faits directement dans la caisse de l'Etat . . . . . 900,000 »	
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception . . . 3,000,000 »	4,350,000 »
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception . . . 450,000 »	
5	Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales . . . . .	330,000 »	
6	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	250,000 »	
7	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée . . . . .	200,000 »	
8	— — — du Département de la Justice . . . . .	50,000 »	11,975,000 »
9	— — — des Affaires Étrangères. . . . .	50,000 »	
10	— — — de l'Intérieur. . . . .	80,000 »	
11	— — — des Finances . . . . .	500,000 »	
12	— — — des Travaux publics. . . . .	200,000 »	
13	— — — de l'ordre judiciaire . . . . .	120,000 »	
14	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur . . . . .	25,000 »	
15	Caisse provinciale de prévoyance des instituteurs primaires. . . . .	100,000 »	
16	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains . . . . .	120,000 »	
17	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre, . . . . .	160,000 »	

NUMÉRO DES ARTICLES.	Désignation des Services.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
18	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour le compte des sociétés concessionnaires et des offices télégraphiques avec lesquels on est en relation . . . . .	2,000,000 »	
19	Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850. . . . .	1,500,000 »	
20	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public pour le compte de tiers . . . . .	40,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<i>Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre des Finances (correspondants des comptables).</i>			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
21	Répartition du produit d'amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux). . . . .	120,000 »	
22	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations. . . . .	8,000 »	
23	Frais d'expertises pour l'assiette de la contribution personnelle. . . . .	30,000 »	
24	Impôts et produits recouvrés au profit des communes. . . . .	2,600,000 »	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie. . . . .	1,120,000 »	
26	Consignations de toute nature. . . . .	1,500,000 »	7,718,000 »
ADMINISTRATION DES POSTES.			
27	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue. . . . .	1,700,000 »	
ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.			
28	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs pour le transport des marchandises. . . . .	140,000 »	
29	Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers par suite du transport des marchandises. . . . .	500,000 »	
<b>TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . . . fr.</b>			<b>19,693,000 »</b>